

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-112

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS

DÉLIBÉRATION : 2024-112
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOTO TOUT TERRAIN HERBLINOIS

RAPPORTEUR : Marine DUMÉRIL

Avant la décision de fermeture du site du motocross de Tougas le 14 novembre 2022 par la ville, l'association Moto Tout Terrain Herblinois (MTTH) avait engagé des frais d'étude pour la reconfiguration du site, aussi elle sollicite une subvention de la ville de 12 690 € :

SECTEUR SPORTS

Imputation 65748.30.42010

ASSOCIATIONS	MONTANT VALORISATION (référence 2023 - €)	DEMANDE 2024 (-€)	PROPOSITION 2024 (-€)	CONVENTION FINANCIERE (si montant > 23 000 €)
Moto Tout Terrain Herblinois		12 690 €	12 690 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'association Moto Tout Terrain Herblinois (MTTH) une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 pour un montant de 12 690 €.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

31 voix POUR

9 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024